



MUNICIPALITÉ
DE SAINT-RENÉ

5 septembre 2018

AVIS PUBLIC

ADOPTION du RÈGLEMENT NO 162-18 REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ

ATTENDU que le conseil a adopté le PROJET de RÈGLEMENT NO 162-18 :

- Le Règlement no 162-18 REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ sera adopté à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue au : 778 route Principale, Saint-René, mardi le 2 octobre 2018 à 20h00;
- La nature du règlement est de régir les rejets dans les réseaux d'égouts situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-René;
- Toute personne intéressée peut prendre connaissance du Projet de Règlement en se présentant au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture de celui-ci.

Donné à Saint-René, ce 5 septembre 2018
Jesse Grondin d.g/s.t.



MUNICIPALITÉ
DE SAINT-RENÉ

Certificat de publication

Je, soussigné, Jesse Grondin, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-René, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis ci-dessus mentionné aux endroits prévus par la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 5^e jour de septembre 2018.

Jesse Grondin
Directeur général/secrétaire-trésorier